RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service Public Entreprendre
Vos droits et démarches plus simplement

FORMULAIRE

Déclaration d'accord d'approvisionnement en cigares

Cerfa 15351*02

Le gérant du débit de tabac de rattachement qui ne distribue pas de cigares peut autoriser l'établissement revendeur qui lui est rattaché à s'approvisionner auprès d'un autre débit de tabac.

Document à compléter et à signer en 1 exemplaire original.

Cet exemplaire est à remettre par le gérant du débit de tabac de rattachement au revendeur qui le conserve.

Le revendeur doit transmettre une copie au service local des douanes et droits indirects dont il dépend.

Remplir le formulaire (https://www.formulaires.service-public.gouv.fr/gf/cerfa_15351.do)

Besoin d'aide ? (https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/R41226/aide-remarque)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Quels sont les établissements autorisés à revendre du tabac ? (https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F23611)

Émetteur du formulaire administratif : Ministère chargé des finances
Vérifié le 14 septembre 2023 - Entreprendre Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)